

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 MAI 2016

DELIBERATION N° 2016-023

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR CRESSANT, 1^{ER} ADJOINT, POUR REPRESENTER LA COMMUNE AUPRES DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DU HAVRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les faits qui se sont passés entre les 4 et 5 septembre 2013, notamment l'intrusion dans les locaux communaux, le vol du véhicule RENAULT Express et d'objets divers.

La commune s'étant constituée partie civile dans cette affaire n° 13273000058 pour obtenir des dommages et intérêts, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur CRESSANT, 1^{er} adjoint, à représenter la commune auprès du Tribunal Correctionnel du Havre et à la défendre dans cette instance.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur CRESSANT, 1^{er} adjoint, à représenter la commune dans l'affaire n° 13273000058 auprès du Tribunal Correctionnel du Havre et à la défendre dans cette instance.

DELIBERATION N° 2016-024

ACQUISITION DU TERRAIN APPARTENANT A MADAME BARON, SITUE CHEMIN DE LA RAVINE

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion du 25 février dernier, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, avait donné son accord pour acquérir le terrain situé Chemin de la Ravine appartenant à Madame BARON, mais n'avait pas pu délibérer dans l'attente des nouvelles de la propriétaire.

Après avoir repris contact avec Madame BARON, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée B 901, d'une contenance de 1380 m² et située Chemin de la Ravine, est d'accord pour vendre celle-ci à la commune.

Cet acte sera reçu par la SCP ARDIET & GRANDPIERRE à Lillebonne.

La commune n'ayant pas de terrain de stockage, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.